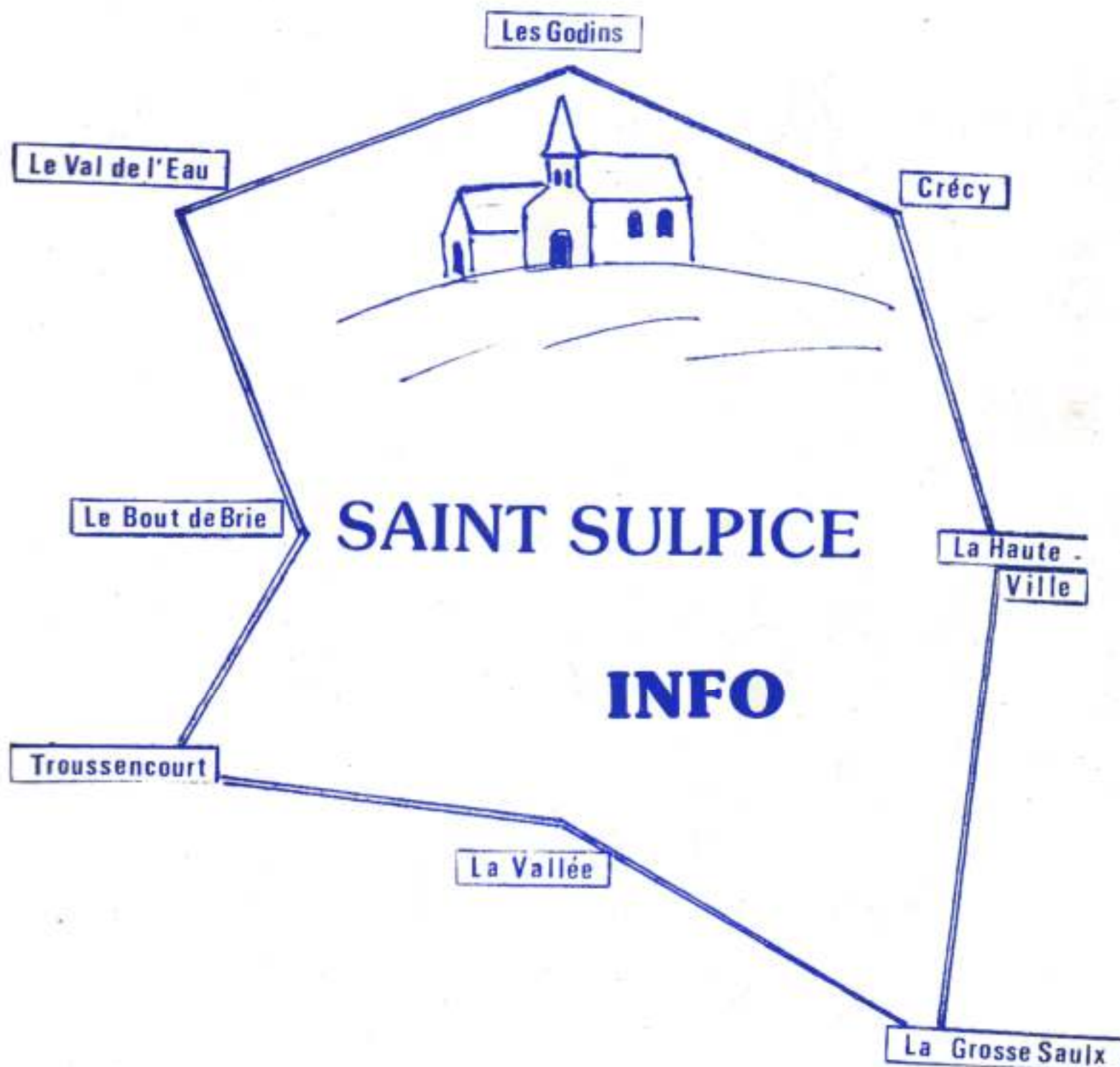


BULLETIN MUNICIPAL

-- JAN 1994



Copie conforme
à l'original





LE MOT DU MAIRE

Avec l'arrivée de la nouvelle année, mon premier devoir est de vous adresser tous mes vœux de bonne santé, de prospérité et la réalisation de vos souhaits les plus chers.

En cette période de recession, je souhaite à tous ceux et celles qui recherchent actuellement un emploi d'en trouver un rapidement.

L'année 1993 a été marquée par la démission de nos deux adjoints, pour raison de santé, et le Conseil Municipal a désigné Mr PUNGIER Philippe premier adjoint et Monsieur BRUNEL Marcel 2^{ème}. Il n'y a que deux adjoints.

Nous avons réalisé quelques travaux, comme tous les ans, amélioration de l'écoulement des eaux aux Godins, coût final 286 526 Frs, subventionnés à 40 % par le Conseil général. Le renforcement des conduites d'eau au hameau de la Grosse Saulx a été financé par le Syndicat des sources de Silly Tillard. La cantine garderie a été mise en place à la rentrée de septembre, et le regroupement pédagogique s'est transformé en SIVOS AS, dont la présidence a été confiée à la Municipalité d'Abbecourt. Les délégués de St Sulpice, sont pour le Conseil Municipal, MM Pungier Vice Président, Mr BRETON M, , Mme DUCROCQ, Mr ZYGMUNT représentant les parents d'élèves ont été désignés délégués titulaires.

Mr BRUNEL, Mme VECCHIARELLI, Mr SAMMARCELLI ,représentent la Municipalité Mr MENDROUX représentant les parents d'élèves, ont été désignés délégués suppléants.

Nous avons également décidé un concours de fleurissement des maisons, à l'échelon communal seulement, la liste des gagnants figure plus loin dans le bulletin. Nous continueront en 1994 et j'invite toute la population à poursuivre ses efforts dans ce sens.

Dans le courant de l'année, nous allons lancer d'autres travaux, au :

Bout de brie, au Val de l'eau, à la Grosse Saulx, à l'église ou l'achat de terrain devant l'église pour la création d'un parking plus grand est en bonne voie.

Comme vous pourrez le constater, notre commune a été active, le sera encore cette année et dans le futur également.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Le Maire ,

Maurice BRETON

ETAT CIVIL

Du 1/07/1993 AU 17/12/1993

TRANSCRIPTION DE DECES

MONIER Henri Achille	décédé à Beauvais	le 7 Novembre 1993
POTTIER Roger Raymond	décédé à Beauvais	le 7 Août 1993
RENE André	décédé à Beauvais	le 10 Décembre 1993

MARIAGES

AVEZ Philippe Jean	JASINSKA -ODQUEWSKA Katarzyna, Maria	le 04 Décembre 1993
DAVIDSON Philippe Edmond, Georges	ROUSSELET Brigitte Eugénie Marcelle	le 15 Septembre 1993
EMEIR Jamil	FRICOTEAUX Nathalie, Odile, Marie	le 04 Décembre 1993
VAN DER HAEGEN Philippe Daniel	GOURDIN Sophie, Juliette, Angèle	le 15 Septembre 1993

MENTIONS DE NAISSANCE

BAPPEL Gauthier, Pierre, Alain né à Beauvais	le 10 Octobre 1993
BOULLIN Rudy, Kevin, Noël	le 13 Décembre 1993
DESSEILLE Clément,	le 18 Novembre 1993

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi de 15 h à 18 h 30 , Mercredi de 14 h 30 à 18 h, Vendredi de 15 h à 17 h, Samedi de 8 h 30 à 10

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme DEBOFLE reçoit tous les 1^{ers} lundi de chaque mois.

En cas d'urgence, vous pouvez la contacter au C.I.E.S. de Noailles, Tél : 44 03 44 24.

CENTRE SOCIAL RURAL

Adresse 53 rue de Paris, Tél 44 03 21 41 .

CONCILIATEUR

Il reçoit tous les lundis après-midi, à la Mairie de Noailles.
Tél : 44 03 30 61

INFORMATION ASSEDIC

Accédez directement à votre dossier en appelant le :

36 63 12 36

A toute heure, vous pourrez connaître la situation de votre dossier ou de votre paiement, sans vous déplacer.

QUELQUES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES LA NUIT

SAMU : 15

Pompiers : 18

SOS enfants en danger : 05 03 46 01 (régional)

Météo Régionale : 36 65 00 00

● Aisne : 36 65 02 02

● Oise : 36 65 02 60

● Somme : 36 65 02 80

Cartes de crédit perdues : 54 42 12 12

Horloge parlante : 3699

Télégrammes : 3655

Bourse Matif Information : 05 12 66 80

Réveil téléphonique : composer *, 55, *, heure.

LES CENTRES ANTI-POISONS

- Angers : (41) 48-21-21
- Bordeaux : (56) 96-40-80
- Clermont-Ferrand : (73) 27-33-33
- Grenoble : (76) 42-42-42
- Lille : (20) 54-55-55
- Lyon : (78) 54-14-14
- Marseille : (91) 75-25-25
- Montpellier : (67) 63-24-01
- Nancy : (8) 332-36-36
- Paris : (1) 205-63-29
- Reims : (26) 06-07-08
- Rennes : (99) 59-22-23
- Rouen : (35) 88-44-00
- Strasbourg : (88) 35-41-03; 37-37-37
- Toulouse : (61) 49-33-33
- Tours : (47) 37-74-74

OUVERT-FERMÉ

Mairie	8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30
Préfet. (cart. grises)	8 h 45 - 16 h 15, sans interruption
A.N.P.E.	8 h 15 - 11 h 45 et 13 h 15 - 17 h 15
A.S.S.E.D.I.C.	9 h - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h
Cathédrale	9 h - 12 h 15 et 14 h - 17 h 30
Office du tourisme	9 h 30 - 19 h
Musée	10 h - 12 h et 14 h - 18 h
Gal. tapisserie	10 h - 11 h 30 et 14 h 30 - 16 h 30
Manuf. tapisserie	Fermée
Sécurité sociale	8 h 30 - 11 h et 13 h 30 - 16 h
Alloc. fam. (prest.)	8 h - 15 h
Médiathèque	13 h 30 - 18 h 30
Piscine Bellier	18 h - 19 h 30
Piscine Dassault	18 h - 19 h 30
Patinoire	16 h 30 - 18 h 30 et 20 h - 22 h

COMMENT OBTENIR

DOCUMENTS	OU S'ADRESSER	PIECES OU RENSEIGNEMENTS A FOURNIR	COUT
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Indiquer la date de naissance, nom et prénoms Joindre une enveloppe timbrée	Gratuit
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Indiquer les noms et prénoms et la date du mariage Joindre une enveloppe timbrée	Gratuit
EXTRAIT D'ACTE DE DECES	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Indiquer la date décès, nom et prénoms Joindre une enveloppe timbrée	Gratuit
FICHE D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE FRANÇAISE	Mairie	Livret de famille ou extrait d'acte de naissance + Carte nationale d'identité en cours de validité	Gratuit
CERTIFICAT DE VIE	Mairie	Comme une fiche d'état civil demandée avec la mention "non décédé" Présence indispensable de l'intéressé avec pièce d'identité	Gratuit
CARTE D'ELECTEUR	Mairie du domicile Inscriptions sur les listes électorales du 1/09 au 31/12	Avoir 18 ans. Livret de famille ou extrait d'acte de naissance En cas de naturalisation, fournir le décret En cas de changement de commune, ancienne carte + un justificatif de domicile	Gratuit
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Mairie du domicile	Se renseigner à la Mairie	Coût du timbre fiscal 150 F
PASSEPORT	Mairie du domicile	Se renseigner à la Mairie	Coût du timbre fiscal 350 F
EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE	Casier judiciaire central 44079 NANTES CEDEX	Etat civil du demandeur et de ses parents Joindre une enveloppe timbrée	
CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE	Greffe du Tribunal d'Instance de Montmorency	Etat civil du demandeur et de ses parents Extrait d'acte de naissance ou livret de famille Joindre une enveloppe timbrée	Gratuit
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu de mariage ou du domicile	Se présenter en mairie pour remplir les imprimés spéciaux	Gratuit
PHOTOCOPIE CERTIFIEE CONFORME	Mairie ou Commissariat	Original + photocopie	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie	La signature doit être faite devant le légalisateur Pièce d'identité	Gratuit

ÉCOLES



EFFECTIFS A LA RENTREE SCOLAIRE 1993/1994

Classes	ENSEIGNANTES		Nombre d'Elèves	
			Abbecourt	St Sulpice
Maternelles (Petits)	Mme BRIOT	29	15	14
Maternelles (grands)	Mme BOGART	24	11	13
CP	Mme CANNEVIERE	24	10	14
CE 1	Mme SZUBARGA	27	11	16
CE 2	Melle PETIT	23	11	12
CM 1	Mme LEONI	22	9	13
CM 2	Mme MELIQUE	28	9	19
TOTAL		177	76	101

Pour St Sulpice sur 101 enfants, 27 prennent le car pour Abbecourt et pour Abbecourt sur 76 enfants 57 viennent par le car à St Sulpice

FETE DE NOEL

Cette année ayant été désignée , " année du livre ", selon la volonté des enseignants, les enfants en âge de lire ont reçu, chacun un livre de bibliothèque. Gageons qu'avec de telles actions, nos chères têtes blondes recouvreront le goût de lire, même s'ils ont été parfois déçus de ne pas recevoir de jouets.

CANTINE GARDERIE

Depuis la rentrée de septembre le service cantine - garderie fonctionne et semble donner satisfaction aux parents et aux enfants. Un seul point noir subsiste, c'est la garderie du mercredi. En effet un trop petit nombre d'enfants fréquente le centre de loisir et la commune de St Sulpice doit supporter la majeure partie du déficit, compte tenu que les élus d'Abbecourt ont refusé de partager le déficit par moitié, comme cela se pratique dans d'autres regroupements pédagogiques.

Que tous les parents qui hésitent encore, inscrivent leurs enfants au centre de loisirs, de multiples activités sont proposées aux enfants.

Nous vous rappelons que les tickets de cantine sont vendus le **SAMEDI** à la Mairie d'Abbecourt de 9 h à 11 h 30 et à la Mairie de St Sulpice de 11 h 30 à 12 h . Il ne peut être vendu que des carnets entiers de 10 tickets.

MISE EN GARDE DES ENSEIGNANTS ET DU COMITE DE PARENTS D'ELEVES

Les enseignantes nous demandent de rappeler que le stationnement rue des écoles est interdit. Malgré les dessins des enfants, malgré les avertissements de la Municipalité, quelques parents inconscients continuent de s'arrêter, de discuter dans la rue et gênent naturellement l'évolution du car. **La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident** Dès la rentrée de Janvier 1994, le garde municipal va dresser des procès verbaux qui seront adressés au Procureur de la République de Beauvais.

N'ATTENDONS PAS L'ACCIDENT !!!

PHARMACIES DE GARDE

JANVIER	FEVRIER	MARS
31/12/93 DEMOUY	05/02 ABITEBOUL	05/03 VERMONT
08/01/94 STE GENE VIEVE	15/02/BRESLES	12/03 MOUY
08/01/MAILLARD	12/02/TRUPTIL	12/03 CHAUVIN
15/01/CIRES LES MELLO	19/02 BRESLES	19/03 BURY
15/01/AUDEGOND	19/02WATRIPONT	19/03 MAILLARD
22/01/NOAILLES	26/02 BAILLEUL	26/03 CIRIS LES Mello
22/01/CASSAR	26/02 SELLE	26/03 DE MOUY
29/01/BALAGNY	05/03 MOUY	02/04 STE GENEVIEVE
29/01 GASSE		

AVRIL	MAI	JUIN
02/04 CHAUVIN	30/04 CASSAR	28/05 VERMONT
PAQUES	07/05 BALLAGNY	04/06 MOUY
09/04 BURY	07/05 JOSPIN	04/06 SELLE
09/04 AUDEGOND	ASCENSION	11/06 MOUY
16/04 NOAILLES	14/05 HERMES	
16/04 GASSE	14/05 ABITEBOUL	11/06 JOSPIN
23/04 WARLUIS	21/05 BRESLES	18/06 HERMES
23/04 TRUPTIL	21/05 WATRIPONT	18/06 DE MOUY
30/04 BRESLES	PENTECOTE	25/06 STE GENEVIEVE
	28/05 BAILLEUL	25/06 MAILLARD
		02/07 CIRIS LES MELLO



TOURS DE GARDE DES MEDECINS DU CANTON

BARALLE 84 Route Nationale Ste Genevieve	tél 44 08 91 15
CHAMARD 2 rue Mal JOFFRE Berthecourt	tél 44 03 20 33
DELACOUR 47 rue de Paris Noailles	tél 44 07 43 73
DESLANDES 10 Place du Marché Noailles	tél 44 03 35 72
GUILOINEAU 11 rue de Marguerite HERMES	tél 44 07 50 45
NIVOLET 14 rue de l'Eglise Warluis	tél 44 89 21 79
POSTEL 5 place de la Mairie Noailles	tél 44 07 45 45
RIBON 21 rue de Calais Noailles	tél 44 03 30 09
SAUREL 70 route Nationale Ste Genevieve	tél 44 08 60 13

JANVIER	FEVRIER	MARS
---------	---------	------

S1 RIBON	D 6 DESLANDES	D 6 DELACOUR
D2 "	D 13 SAUREL	D 13 POSTEL
D 9 NIVOLET	D 20 GUILOINEAU	D 20 BARALLE
D 16 RIBON	D 27 CHAMARD	D 27 DESLANDES
D 23 POSTEL		
D 30 BARALLE		

AVRIL	MAI	JUIN
-------	-----	------

D 3 NIVOLET	D 1 POSTEL	D 5 NIVOLET
L 4 "		
D 10 GUILOINEAU	D 8 CHAMARD	D 12 GUILOINEAU
D 17 SAUREL	J 12 DELACOUR	D 19 CHAMARD
D 24 RIBON	D 15 BARALLE	D 26 DELACOUR
	D 22 SAUREL	
	L 23 "	
	D 29 DESLANDES	

TOURS DE GARDE DES INFIRMIERES

- CANTON de NOAILLES -

- Le tour de garde des infirmières ne sera plus public. Seules les infirmières du secteur de HERMES (M. JOURDAN, M. LEFEVRE) Jacques LEYONNIER, secteur de NOAILLES, assureront le tour de garde pour leur clientèle. Le médecin de garde devra être en mesure de nous rejoindre qui appelle.
- Pour toute urgence, dimanche et fête nous devez appeler notre infirmière habituelle.

EGALEMENT : MME MAHIEUX-MIGUEL 202 rue de la Grande aux Dîmes Noailles.

Tél : 44 07 37 82.



Toute la dynamique équipe du Poney Club du Bonheur vous souhaite une très bonne et heureuse année 1994.

Nous vous rappelons que le Poney Club accueille les enfants pour des séances d'équitation et de jeux à partir de 2 ans et demi, sur une trentaine de Poneys de toutes tailles.

N'hésitez pas à nous rendre visite pour vous rendre compte par vous même de la gentillesse de nos Poneys.

Les Dimanches de l'année scolaire sont remplis d'événements divers : Concours hippiques, concours jeux, sorties en forêt, ballades dans la campagne et rallyes variés.

Par ailleurs, nous sommes toujours disponible pour des animations de fêtes d'écoles et de fêtes de villages.

Que se soit Jo, Magali, Viviane ou Baby, tous seront ravis de vous renseigner sur les activités.

GROUP'CHORALE PAUSE ET SOUPIR

L'année 1993 fut pour le GROUP'CHORALE PAUSE ET SOUPIR une année de délocalisation.

En effet ST SULPICE se fit entendre à CHAMBLY, BEAUVAIS, AUX MARAIS, BEAUVAIS-MARISSEL pour le TELETHON et aussi chez nous, dans notre église en Octobre dernier.

Enfin pour la STE CECILE (patronne des musiciens) messe à SILLY-TILLARD, suivie de notre Assemblée générale.

Assemblée générale pendant laquelle furent réélus :

Président : Roland LEDOUX
Trésorière : Monique DUCROCQ
Secrétaire : Michèle RUELLAN
Membres : Marie-Christine FORTUNA
: Michèle VECCHIARELLI
: Jean THIERRY

Notre petite association va moderato mais crescendo, sans incident à la clé.

1994 s'annonce bien : des concerts en vue, la continuité d'une ambiance sereine, la volonté de s'améliorer, des musiciens assurés...

La vie est faite pour chanter. Venez nous rejoindre : répétition le vendredi soir 20h30 au Château de Crécy (merci André).

MERCI, à vous tous qui venez nous encourager par vos applaudissements.

BONNE ANNEE

et

CHANTER...

CHANTONS ENSEMBLE



L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-SULPICE EST HEUREUSE DE VOUS PRESENTER
SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 1994.

La saison 1993-1994 a repris dès le 15 Septembre 1993 avec un effectif
encore jamais atteint à ce jour.

En effet, nous comptons aujourd'hui plus de 100 adhérents répartis entre
nos quatre sections : JUDO - TENNIS DE TABLE - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE -
BOULES, ce qui est remarquable pour un village comme le notre.

Bravo à tous ces sportifs qui sont venus nous rejoindre.

Nous vous signalons également que très prochainement, probablement au début
de l'année, une nouvelle section viendra s'ajouter aux quatre précédentes,
il s'agit d'une section de BASKET-BALL. De plus amples renseignements vous
seront donnés ultérieurement.

Les grandes dates à retenir pour 1994 sont :

- | | |
|-------------------|--|
| - 22 Janvier 1994 | - Tournoi de JUDO |
| - 23 Janvier 1994 | - Tournoi de TENNIS DE TABLE |
| - 5 Février 1994 | - Soirée LOTO |
| - 5 Mars 1994 | - Soirée du Club "Soirée Chinoise" avec dîner et
orchestre (les places seront en vente dès Février) |
| - 26 Mars 1994 | - Tournoi de JUDO |

En 1994, L'ASSOCIATION SPORTIVE fêtera ses 10 ans d'existence et à cette
occasion, une petite fête sera organisée. La date vous en sera communiquée
ultérieurement.



BONNE ANNEE A TOUS
Le Président

FOOTBALL CLUB

APRES 4 MOIS DE COMPETITION LA SAISON 1993/1994 EN EST ARRIVEE A LA TREVE D'HIVER

NOS JEUNES (49 LICENCIES) ENGAGES DANS LES DIFFERENTS CHAMPIONNATS EN CATEGORIES :

- MOINS DE 15 ANS
- MOINS DE 13 ANS
- PUPILLES A 7

ONT OBTENU EN GENERAL DES RESULTATS ENCOURAGEANTS MAIS IL FAUT ENCORE TRAVAILLER POUR RIVALISER AVEC LES MEILLEURS EQUIPES DES DIFFERENTS GROUPE.

LES SENIORS POUR LEUR RETOUR A LA COMPETITION APRES UNE SAISON D'ABSENCE OCCUPENT LA PREMIERE PLACE DE LEUR GROUPE ET ON PEUT ESPERER LA MONTEE A LA FIN DE LA SAISON.

IL FAUT RAPPELLER QUE GRACE A LA VENTE DE FIN'S ET AUX RESULTATS DE NOTRE SOIREE ET DES TOURNOIS IL NOUS A ETE POSSIBLE DE REMETTRE A TOUS NOS JEUNES DES COUPE-VENT QUI LEUR SERONT BIEN UTILES POUR PASSER L'HIVER AU CHAUD.

IL NOUS RESTE A VOUS PRESENTER NOS MEILLEURS SOUHAITS POUR 1994 ET A VOUS DONNER RENDEZ-VOUS LA 9 AVRIL PROCHAIN POUR NOTRE SOIREE ANNUELLE.

LE COMITE COMMUNAL DES FETES DE SAINT SULPICE

=====

Fête du 4 et 5 septembre 1993

Malgré le désistement, en dernière minute, des Forains, les quelques dizaines de personnes qui ont fait le déplacement, ont pu assister à une remarquable représentation de T R I A L V.T.T. le Dimanche 05 Septembre 1993. Cette journée a été agrémenté par le concours de VELOS FLEURIS. Les 11 enfants ayant participé à ce défilé ont fait preuve de beaucoup d'imagination en utilisant différents matériaux pour le décor de leurs vélos. Les 11 participants ont été récompensés et ce sont vu remettre de nombreux lots, notamment pour les trois premiers un appareil photos. Cette journée s'est terminée dans la bonne humeur malgré le nombre insuffisant de participants et de spectateurs.

Dimanche 25 novembre 1993

Le Comité Communal des Fêtes a, comme les années précédentes, organisé pour les "Aînés" de la Commune, ainsi que pour les membres du C.C.F. et leur famille, un repas qui s'est déroulé dans la joie, Salle Maurice BRETON. Le C.C.F. espère avoir donné satisfaction à tous ses invités.

Samedi 11 décembre 1993

Tous les enfants scolarisés de Saint Sulpice, à l'occasion de l'ARBRE DE NOEL, ont pu assister à un spectacle féérique de marionnettes organisé et joué par la Troupe "LES FILS DU BONHEUR" dirigé par Monsieur ROUSSEL. Cette représentation, qui a enchanté les enfants a été spécialement écrite pour eux à l'occasion de cette journée (BRAVO à toute la troupe). Un goûter a été offert aux enfants à la fin du spectacle. Après s'être restaurés ils ont accueilli, avec beaucoup d'enthousiasme le "PERE NOEL". Ce dernier a émerveillé les plus petits d'entre eux et, a amusé les grands en leur distribuant de magnifiques cadeaux.

=====

VOUS AVEZ DES IDEES , QUELQUES HEURES A CONSACRER AUX ACTIVITES DE LA COMMUNE, REJOIGNEZ NOUS.

Pour toutes informations, contacter le C.C.F. au 44.81.24.99

=====

TOUTE L'EQUIPE DU COMITE DES FETES DE SAINT SULPICE, VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR L'ANNEE 1994.

Le président
Gérard Elmer

C L U B D E S S A N S S O U C I S

S A I N T - S U L P I C E

O I S E

LES "SANS-SOUCIS" sont heureux, en remerciant la municipalité, de cette possibilité, de vous faire part de leurs activités toujours nombreuses malgré leur âge... activités faites de joies et de tristesses, car... le II JUILLET nous perdions un fidèle ami: M^e DEPRES

le 8 AOUT: survenait le décès de notre dévoué adhérent M^e POTTIER
le 10 NOVEMBRE: notre adhérente de toujours Mme MONIER perdait son mari;

- ET cependant, au cours du mois d'AOUT quelques "sans-soucis" se joignent au club d'ABECOURT pour un voyage à SOISSONS et un délicieux repas.

-LE 2 SEPTEMBRE: anniversaires des personnes nées de JUIN à AOUT et souhaitons bon voyage à Mme et M^e GOURDIN .B..via la GRECE;

-LE 7 SEPTEMBRE: réunion du bureau..M^e MENNECIER était absent.

-LE 23 SEPTEMBRE: le club est invité à la cérémonie de mariage de M^e SOPHIE GOURDIN et de M^e PHILIPPE VAN DER HAEGEN et y participait en grand nombre..MERCI pour leur don ainsi qu'aux familles DAVIDSON-ROUSSELET.

-LE 2 et le 3 OCTOBRE: était organisé un voyage au FUTUROSCOPE (POITIERS) des adhérents des habitants de StSULPICE, d'AUTEUIL, et des environs en garderont un bon souvenir.

-LE 9 et LE 16 OCTOBRE: notre fête annuelle a connu un grand succès..merci à ceux qui nombreux sont venus nous encourager.

-LE 13 NOVEMBRE: LES DIX ANS DU CLUB, parmi les 143 convives, nous avions la présence de Mme AMANRICH présidente départementale, de M^e le MAIRE entouré de conseillers de Mme la DIRECTRICE des écoles, de Mmes dames et Mess les PRESIDENTS des sociétés locales et des club;; ABECOURT..AUTEUIL..CAUVIGNY..NOAILLES..MARISSEL..StGENEVIEVE WARLUIS, Mme AMANRICH a remis la médaille commémorant les DIX ANS.

- LE 25 NOVEMBRE: réunion du bureau au complet.

-LE 9 DECEMBRE: anniversaires de SEPTEMBRE, OCTOBRE, NOVEMBRE..aux DAMES; des fleurs aux HOMMES de l'eau de toilette.

QUELQUES PRECISIONS POUR 1994.

LE 6 JANVIER:..GALETTE DES ROIS... LE 3 FEVRIER:..APRES-MIDI CREPES...

LE 17 FEVRIER: ...REUNION DE BUREAU....LE 3 MARS ASSEMBLEE GENERALE.

M E R C I aux donateurs et aux sociétés toujours prêtes à nous aider;

LE CLUB DES SANS-SOUCIS EN CETTE FIN D'ANNEE VOUS ADRESSE TOUS SES
VOEUX DE BONNE ET HEUREUSE VIE POUR 1994.

VENEZ..NOUS..REJOINDRE...POUR DEUX FOIS PAR MOIS TROUVER
QUELQUES HEURES...

S A N S S O U C I S.

le president

F. GORE

à détacher, éventuellement.



MAIRIE DE ST SULPICE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

BROCANTE DU 1er MAI 1994

Arrondissement de Beauvais

FICHE DE RENSEIGNEMENTS à remplir conformément à la réglementation en matière de vente d'objets mobiliers sur des marchés "aux puces ou à la brocante".

(Loi du 15 FEVRIER 1898.
DECRETS 68.786 du 29 AOUT 1968 et 70.788 du 27 AOUT 1970)

////////////////////

JE SOUSSIGNE

domicilié

DECLARE PARTICIPER A LA JOURNEE FOIRE A LA BROCANTE EN TANT QU'EXPOSANT ; JE SUIS :

☐ Professionnel
(Antiquaire - Brocanteur de profession
Commerçant - Artisan)

N° inscription au registre du Commerce :
.....

N° inscription à la Chambre des Métiers :
.....

N° du bulletin d'inscription au registre
des revendeurs d'objets mobiliers :
(délivré par Préfecture ou Sous-Préf.)
.....

Carte N°
permettant l'exercice d'activités non
sédentaires.

POUR TOUT REVENDEUR PAR AMBULANCE

N° inscription figurant sur la médaille :
.....

Fait à ST SULPICE le

(Signature)

☐ Un Particulier

☐ JE DECLARE SUR L'HONNEUR NE PAS AVOIR
PARTICIPE ANTERIEUREMENT A DES
MANIFESTATIONS DE CE GENRE

☐ C'est ma première brocante et JE
M'ENGAGE A NE PAS EN FAIRE D'AUTRES
DANS L'ANNEE

☐ je déclare sur l'HONNEUR QUE LES
OBJETS EXPOSES DONT LA LISTE FIGURE
AU VERSO DE LA PRESENTE FEUILLE SONT
BIEN MA PROPRIETE.
(Inscrire au dos la liste des
objets exposés)

Fait à ST SULPICE le.....

(Signature)

CULTURE ANIMATION SAINT-SULPICE

L'année 1993 s'est achevée par:

- L'Assemblée **générale** de l'association le 30 octobre au cours de laquelle nous avons atteint le nombre de 50 adhérents.
- La 4^{ème} "**FOULEE BRUNEHAUT**" le 28 novembre, cross organisé par les communes environnantes et nous mêmes. 69 coureurs ont effectué les 16 km, sans pouvoir battre le record de l'année précédente.
- La création d'une nouvelle activité: Le **THEATRE**, auquel participe un groupe de 18 personnes (adhérents ou non). Renseignements et inscriptions au 44811878.

Programme proposé pour 1994:

- Le 13 mars: traditionnel "**cross intervillages**" ouvert à toutes et à tous (les courses sont adaptées aux catégories d'âge).
- Les 26 et 27 mars, les déjà talentueux acteurs présenteront au public leur 1^{er} "**FESTIVAL THEATRE**".
- Courant mai, nous inviterons les plus jeunes au "**CARNAVAL**" avec déguisements, jeux et gouter.
- Enfin, pour clôturer ce programme:

"2^{eme} SON ET LUMIERE"

les 16 17 23 et 24 SEPTEMBRE "SI CRECY M'ETAIT CONTE"

Ce spectacle comportera 12 tableaux (dont 4 entièrement nouveaux, les autres étant modifiés).

La présentation officielle aux autorités et à la presse, aura lieu le 23 janvier. Dès maintenant, toute personne désirant participer comme figurant ou apporter son aide bénévole à la réalisation de ce nouveau spectacle, peut se faire connaître auprès des membres de l'association.

Nous espérons que ce programme répondra à quelques uns de vos souhaits.

BONNE ANNEE 94 A TOUS.

L'équipe de Culture animation.

RAMASSAGE DE PAPIER

Comme chaque année, depuis deux ans, les jeunes du M.R.J.C. ramasseront vos papiers au cours du mois de **MAI**.

D'ici là, n'hésitez pas à les stocker. Ce papier est destiné à être recyclé et économise par conséquent les arbres de nos forêts.

Les jeunes comptent sur vous et vous remercient par avance.

L'équipe des jeunes du M.R.J.C.

Sachez faire la différence entre les arrhes et les acomptes

Il arrive fréquemment que l'on désigne sans attacher suffisamment d'importance aux mots, sous le nom d'arrhes et d'acomptes, la somme que l'acheteur remet au vendeur au moment de la conclusion d'une affaire qui devra se concrétiser ultérieurement par la réalisation de la vente. Il est cependant très important de porter son attention sur la différence de ces deux termes et de ne pas employer l'un pour l'autre.

LES ARRHES

Les arrhes sont définies de façon précise par l'article 1590 du Code Civil ainsi rédigé :

« Si la promesse de vendre a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui les a données, en les perdant, celui qui les a reçues, en restituant le double. »

De la lecture de cet article, on peut déduire que les arrhes constituent une provision pouvant être utilisée en cas de dédit.

S'il n'y a pas de dédit, le montant des arrhes vient en déduction du prix d'achat.

C'est sur ce point seulement que les arrhes peuvent se confondre avec l'acompte.

LES ACOMPTES

Les acomptes constituent un versement à valoir sur le montant de la vente conclue. En effet, la différence essentielle entre ces deux mots, réside dans le fait que l'acompte s'applique à la vente ferme et conclue sans possibilité de dédit. Alors que les arrhes, comme nous l'avons supposé, supposent que, moyennant une pénalité, les contractants ont la possibilité de ne pas réaliser la vente.

Il résulte de ce qui précède qu'il faut préciser, lors tout versement à la commande, s'il s'agit d'un acompte sur le prix ou, au contraire, d'arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil, comportant possibilité de dédit réciproque.

Bien souvent, des contestations ont résulté du défaut de précision et les juges ont été appelés à interpréter la volonté des parties.

Plusieurs arrêts de Cassation ont été rendus en tenant compte des circonstances et des usages sans s'attacher au sens littéral des termes employés. Il n'en reste pas moins que les risques que peut représenter l'interprétation par les tribunaux sont importants.

Elaguez vos arbres !

Les arbres sont bien souvent la cause d'incidents électriques et d'avaries sur les lignes. Le contact des branches avec les fils électriques crée, en effet, des courts-circuits susceptibles de faire tomber les lignes. On a aussi chiffré qu'en cas de tempête, 80 % des incidents sont dus à des corps étrangers sur le réseau. Il est donc souhaitable de s'assurer qu'aucune branche d'arbre ne puisse entrer en contact avec les lignes électriques sous l'effet du vent.

Afin d'éviter tout risque préjudiciable à la qualité de l'électricité distribuée, E.D.F.-G.D.F. Services rappelle que les riverains propriétaires ont l'obligation d'élaguer les branches d'arbres qui surplombent le domaine public. Ils engagent leur responsabilité en cas d'incident. L'élague des arbres à proximité des lignes est donc une nécessité pour la sécurité de tous.

Avant d'effectuer l'élague, les propriétaires sont invités à prendre contact avec l'agence locale dont le numéro de téléphone dépannage électrique figure en haut à gauche de leur facture d'énergie.

Un agent se rendra alors sur place afin de prendre toutes les dispositions utiles pour que l'entreprise chargée de l'élague par le propriétaire puisse l'effectuer en toute sécurité.



NOS CONCITOYENS A L'HONNEUR

Ont obtenu les médailles du travail :

Médaille d'Argent

Mme FOURNIER Evelyne, Mme GAUTIER Jocelyne, Mr GAUTIER Patrick, Mme JOURDAIN Dominique, Mme RENÉ Elisabeth

Médaille d'Or

Mr COUTUREAUX René

Qu'ils en soient félicités



CONCOURS FLEURISSEMENT

Les membres de la commission urbanisme et environnement ont décerné cet été plusieurs prix aux habitants de St Sulpice, ayant le mieux fleuri leur habitation. Il s'agit de

Mme LORRET A
Mme RESTUE
Mme MALIN C
Mme LOUIS C
Mme BRETON N
Mme MORELLE R
Mme WOLF R
Mme FAHIN J
Mme CHAVILLOT G

4 rue de la sablière
9 Rue du Chemin Blanc
40 rue du Val de l'eau
Clos du Chemin vert
27 Rue de la vallée
2 route d'Auteuil
5 impasse du chêne pileux
Clos du chemin vert
6 rue de la vallée

ST SULPICE
ST SULPICE
ST SULPICE
ST SULPICE
ST SULPICE
ST SULPICE
ST SULPICE
ST SULPICE
ST SULPICE

2ème prix
lot d'encouragement
1er prix
lot d'encouragement
lot d'encouragement
lot d'encouragement
3ème prix
lot d'encouragement
lot d'encouragement



VOTRE GÉNÉROSITÉ

A l'occasion des mariages qui ont eu lieu dans la commune, des dons ont été offerts pour le CCAS.

Mariage PERITO- BUVAL, THOMAS -VALLET

De même chaque année les demoiselles BOUSSUGE, demeurant aux Godins, offrent une somme au CCAS. Que toutes ces personnes soient remerciées pour leur générosité



TARIFS SALLE DES FÊTES M. BRETON

A compter du 1er Janvier 1994 le tarif de la salle des fêtes, pour un Week end sera pour les habitants de St Sulpice 1 600 Frs et les hors pays 2 600 Frs. Les autres tarifs sont inchangés.



RESTER BONS VOISINS

vous pouvez porter l'affaire devant le tribunal de grande instance et il vous faudra un avocat.

Notre conseil : Si les distances réglementaires n'ont pas été respectées, pourquoi ne pas s'entendre pour éviter un procès. Votre voisin fautif a la possibilité de munir sa fenêtre d'un châssis fixe et de verre dormant (matériau translucide mais pas transparent) qui, sans retirer la lumière nécessaire, mettra fin à ces inconvénients. En effet, il s'agira alors de ce que la loi appelle un « jour » autorisé à être percé sous réserve d'être situé à 2,60 m du sol de la pièce que l'on désire éclairer si celle-ci est située au rez-de-chaussée, et à 1,90 m si elle est située en étage.

F COMME FRUITS

Le cerisier de mon voisin plonge dans mon jardin. Puis-je cueillir les fruits des branches qui dépassent la clôture ?

Contrairement à ce que l'on pense habituellement, ce qui dépasse le mur ne vous appartient pas. Vous n'avez donc pas le droit de cueillir les fruits sur les branches plongeant dans votre jardin ; il faut attendre qu'ils tombent d'eux-mêmes et vous pourrez alors les ramasser. Bien entendu, vous pouvez demander à votre voisin qu'il coupe les branches dépassant de votre côté (voir B comme branche).

Notre conseil : Pourquoi ne pas vous arranger à l'amiable ; vous n'exigez pas l'élagage des branches litigieuses et votre voisin vous autorise à cueillir les fruits.

M COMME MUR

Sans m'en parler, mon voisin a appuyé son garage sur le mur mitoyen qui nous sépare. Je crains que celui-ci ne résiste pas. Que faire ?

Votre voisin aurait dû vous demander votre accord préalable. Faites-le lui remarquer et, pour garantir vos droits futurs, écrivez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception en faisant toutes réserves et en souli-



gnant que sa responsabilité sera engagée en cas d'effondrement du mur. Vous avez peut-être intérêt à demander à un huissier de venir constater les faits et l'état actuel du mur. Vous vous constituez ainsi une preuve pour l'avenir si vous êtes amené à saisir le tribunal de grande instance pour faire valoir votre droit.

D'une façon générale, chaque fois que l'on entreprend des travaux touchant à un mur mitoyen (sauf surélévation) ou que l'on y fait placer des poutres ou des solives dans son épaisseur, le consentement du voisin est indispensable. S'il refuse, consultez un expert pour avoir un avis technique. En cas de difficulté, une sommation d'huissier et le recours au tribunal de grande instance seront peut-être nécessaires.

Notre conseil : Si vous voulez entreprendre des travaux de ce type, adressez à votre voisin deux exemplaires de votre projet et demandez-lui de vous en retourner un signé.

P COMME PARKING

De plus en plus souvent, des conducteurs indécents stationnent sur le bateau devant notre portail nous empêchant ainsi d'entrer et de sortir avec notre voiture. Que faire ?

Ces conducteurs sont en infraction ; vous pouvez téléphoner au commissariat ou à la gendarmerie pour qu'ils sanctionnent le stationnement irrégulier et dégagent la place. Prenez votre mal en patience et surtout ne faites pas justice vous-même, cela risquerait de vous coûter cher.

Notre conseil : Vous pouvez faire apposer sur votre portail une plaque d'interdiction de stationnement éventuellement clignotante qui peut être dissuasive.

P COMME PASSAGE

Mon voisin n'ayant aucune possibilité d'accès à son potager passait jusqu'à présent par mon jardin. Malgré une nouvelle route, il continue de traverser ma propriété. A-t-il toujours le droit ?

Votre voisin bénéficiant maintenant d'un accès direct à son potager, son droit de passage sur votre propriété ne se justifie plus. Pourtant, il ne disparaît pas automatiquement, il faut que vous le lui demandiez. Si votre voisin refuse, il ne vous reste plus qu'à vous adresser au tribunal de grande instance.

Notre conseil : Votre voisin a peut-être tout simplement du mal à se défaire de ses habitudes et n'a pas réalisé que vous souhaitiez être tranquille chez vous. Il suffit de le lui demander. Nombre de litiges peuvent être ainsi évités avec de simples explications.

R COMME RACINES

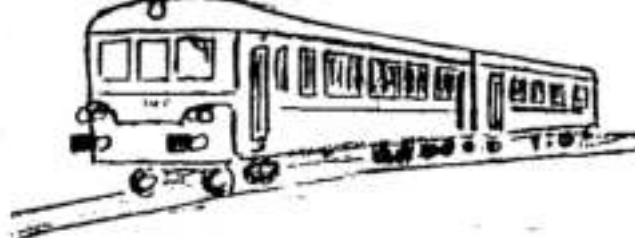
Les racines du peuplier de mon voisin défoncent mon gazon ; puis-je les couper ?

Contrairement à la solution retenue pour les branches, vous pouvez vous-même couper les racines des arbres voisins qui pénètrent sur votre terrain sans avoir à en demander l'autorisation. Mais vous ne pouvez contraindre votre voisin à le faire. Sachez que si vous subissez un préjudice, par exemple si les racines soulèvent le mur de votre garage, vous pouvez obtenir réparation sous forme de dommages-intérêts.

Notre conseil : Attention ! votre droit de couper les racines ne peut dégénérer en abus au point de faire mourir ou dépérir l'arbre. ■

Catherine Lalanne
et Martine Haliez

Transports SNCF



Horaires des trains desservant la gare de St SULPICE- Valable jusqu'au 28/5/9

vers PARIS			vers BEAUVAIS		
du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches et Fêtes	du Lundi au Vendredi	Samedis	Dimanches Fêtes
5.12 *	5.12 *		7.35	7.39	
5.36 *			8.45		9.39
6.22			10.31		
6.44			13.42	13.42	14.06
7.12	7.14	7.17	14.06	14.10	
7.37 *			16.31		
11.10 *			17.46		
12.10 *	12.10 *		18.08	18.20	
	14.17 *		18.25		18.33
15.13 *	15.13 *	15.13 *	18.55		
15.54 *			19.23	19.11	19.11
17.15 *		17.16	19.43		
18.29		18.14	20.09	20.12	20.12
19.23	19.15	19.48 *	20.57	20.41	21.06
					22.20
* Changement de trains à Persan - Beaumont					

la gare de St Sulpice : Tél: 44 81 11 07

Ouverture : du Lundi au Vendredi de 5 H 00 à 12 H 15 et de 13 H 50 à 21 H 00

Fermeture : les Samedis, Dimanches et Fêtes (Durant les heures de fermeture

est à votre disposition pour vous :

- renseigner
- établir vos billets
- retenir vos places
- établir vos cartes de réduction
- proposer des voyages, etc...

(la vente des billets se fait par le
(contrôleur du train .

